

République Française
Département des Côtes d'Armor

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR**

Séance du 1^{er} octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le premier octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Claudine LUCAS, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Absents : 1 Pouvoirs : 1

Présents : Claudine LUCAS, Cyril DENIEL, Loreena CHAUEAU-BELOT, Jean-Marc BOISSEL, Elisabeth GICQUEL, Nicole SARREAUD, Christophe GOUDÉ, Emmanuel DEBROIZE, Fanny RENARD, Justine ROBIN, Thibaut CHASTEL, Pascale MOUSSEAUX, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Amaury ROSA

Absents excusés : Guillaume DAGOREAU (pouvoir à Christophe GOUDÉ)

Secrétaire de séance : Loreena CHAUEAU-BELOT

01/10/2026-15	RTE – CONVENTION FINANCIERE POUR LA REFECTION DE VOIRIE CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA LIAISON SOUTERRAINE ROPHEMEL-SEVIGNAC 7.7 – Avances
---------------	--

Madame le Maire expose,

RTE assure la construction et l'exploitation des ouvrages établis dans le cadre de la concession du réseau public de transport, accordée par l'Etat par avenant n°3 en date du 30 octobre 2008 à la convention du 27 novembre 1958 publiée au Journal Officiel des 1^{er} et 2 décembre 1958. Au titre de cette concession figure la liaison à 63kV ROPHEMEL-SEVIGNAC qui traverse la commune en empruntant le chemin de Biterne – des landes de Broons.

A la suite des deux hivers pluvieux après les travaux de construction de la liaison souterraine, un léger affaissement ainsi qu'une résurgence d'eau sont venus dégrader une partie de ce chemin (localisé à environ 30 m de la chambre de jonction J7).

En accord avec la commune d'Yvignac-la-Tour, les travaux de réfection sur cette partie de chemin (ayant pour origine les travaux de la liaison souterraine) seraient réalisés **directement par la Commune avant fin 2027 (choix des entreprises, suivi et réception des travaux)**. Ils consistent à faire un empierrement par apport de grave naturelle 0/31,5 d'une épaisseur de 50 cm max sur la partie du chemin endommagé.

La liaison souterraine étant en service, aucun terrassement (qui viendrait réduire la charge actuelle au-dessus de l'ouvrage), n'est autorisé.

RTE contribuera financièrement auxdits travaux de réfection définitive à hauteur de 7 008,00 € HT.

Après recherches, une entreprise a répondu favorablement au projet, Julien HAOUISSEE, pour ce montant de 7 008,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec RTE,
- **VALIDE** le devis de Julien HAOUISSEE pour un montant de 7 008,00 € HT, soit 8 409,60 € TTC et **AUTORISER** Madame le Maire à signer ce devis.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire
Claudine LUCAS



Le secrétaire de séance,
Loreena CHAUVEAU-BELOT

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Belot', written over a horizontal line.

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 2 octobre 2026

Le Maire,
Claudine LUCAS

